



15ème législature

Question N° : 9805	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Sélection Parcoursup	Analyse > Sélection Parcoursup.
Question publiée au JO le : 26/06/2018 Date de renouvellement : 02/10/2018		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur : Parcoursup. Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.). Les points forts annoncés sont : la simplicité de la procédure, la transparence, la possibilité de vœux multiples, des propositions personnalisées adaptées au profil du candidat, l'absence de classement des vœux, des informations sur les caractéristiques de chaque formation et pas d'affectation par tirage au sort. Sollicitée dans sa circonscription par des parents d'étudiants ayant d'excellents résultats qui sont actuellement sur liste d'attente sur l'ensemble des classes préparatoires demandées alors que des élèves de leur classe ayant de moins bons résultats ont été acceptés dans ces mêmes classes préparatoires, elle le sollicite afin qu'elle puisse lui préciser les modalités de sélection de la plateforme Parcoursup.